



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Deposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



24130462

29 AOUT 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0845 602 844**

Nom

(en entier) : **CONTIGO.IMMO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Jules Cockx 10 Boîte 21 à 1160 Bruxelles**

Objet de l'acte : Démission du mandat d'administrateur

Extrait du PV des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 1er juillet 2024

L'Assemblée Générale se réunit ce 1er juillet 2024 sous la présidence de Monsieur Stéphane Cardon, lequel invite Monsieur Gauthier Lust à remplir les fonctions de secrétaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour.

1. Démission du mandat d'administrateur

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Alexia Fierens de son mandat d'administrateur avec effet au 30/06/2024.

L'Assemblée confie à la société anonyme « Pyxis & Co », dont le siège est établi à 1170 Watermael-Boitsfort, Chaussée de la Hulpe 150, inscrite à la BCE sous le numéro 0870.855.508, valablement représentée par Madame Céline Van der Elst, avec pouvoir de substitution, le pouvoir de procéder aux formalités de publication des décisions mentionnées ci-dessus.

Aux effets ci-dessus, le mandataire ad hoc aura le pouvoir de signer tous les documents et en général faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution du mandat lui confié.

2. Divers

L'Assemblée Générale n'a pas de question complémentaire à formuler à l'organe d'administration.

FIN DE LA SEANCE

L'Assemblée est levée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Stéphane Cardon,
Président

Gauthier Lust,
Secrétaire

Ingrid Boonen,
Actionnaire

Alexia Fierens,
Actionnaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).